



Association des
Conseillers d'orientation-Psychologues
France

Siège 41 rue Gay Lussac 75005 Paris
www.acop-asso.org

Membre de la
Société Française de psychologie
www.sfpsy.org

et de
l'Association Internationale
d'Orienteur Scolaire et
Professionnelle
www.iaevg.org

prochaines
Journées Nationales d'Études
Septembre 2015
Le Havre

Madame la Rectrice,

L'Association des Conseillers d'orientation-Psychologues de France (ACOP-F) a tenu son Conseil d'Administration le samedi 24 janvier 2015 à Blois pour témoigner de son soutien aux personnels des CIO concernés par les restructurations en cours dans l'académie d'Orléans/Tours dont vous avez la responsabilité.

A cette occasion les CO-P/DCIO, les personnels administratifs des CIO présents ont exprimé leurs plus vives inquiétudes quant aux difficultés à accomplir sereinement et normalement leurs missions eu égard aux conditions dans lesquelles ils sont amenés ou vont être amenés à les exercer.

Par cette lettre ouverte, je voudrais ainsi attirer votre attention sur la situation extrêmement préoccupante des CIO de votre académie et vous faire part de la profonde incompréhension que suscite dans la profession et au-delà, chez les parents et les responsables éducatifs, de telles évolutions.

1. En effet, comment accepter que le désengagement du Conseil Général du Loir-et-Cher du financement des CIO de Blois et de Vendôme puisse se traduire, pour le premier, par le projet d'une relocalisation dans des locaux amputés de 300m² (de 488 m², la surface du CIO passera à 188 m²), par une très probable réduction du budget de fonctionnement d'au moins 50% et donc au final par une dynamique d'équipe, un accueil du public dégradé, et pour le second par une acceptation de fait par le Rectorat de financer à minima et au coup par coup, un CIO qui juridiquement doit continuer à être financé par le CG tant qu'une décision d'ouverture ou de fermeture n'ait été prise par l'Etat ?
2. Comment accepter que le regroupement dans un même local au centre d'Orléans des deux CIO de l'agglomération orléanaise, laisse le quartier de « La Source » sans CIO alors qu'y résident des publics fragiles et peu mobiles ?
3. Comment ne pas comprendre qu'une telle fusion ait considérablement contribué à dégrader là aussi l'accueil du public, et les conditions de travail des personnels ?
4. Comment ne pas être inquiet de l'asphyxie financière des CIO départementaux d'Eure-et-Loir, soit trois CIO sur quatre dans ce département, dont les budgets sont passés de 90 000 euros en 2004 à 72 000 euros en 2013, 59 000 euros en 2014 et pour l'instant 30 000 euros en 2015 ?

Au moment où le gouvernement insiste sur l'amélioration de l'orientation scolaire des élèves pourquoi fragilise-t-on à ce point le réseau des CIO ?

Quel paradoxe de constater que les CIO historiquement destinés à promouvoir la mixité sociale du système éducatif et l'élévation du niveau de qualification des jeunes, puissent être ainsi fragilisés ? Est-il utile de vous rappeler que plus de 60 CIO ont disparu du paysage éducatif depuis 2009. La liste des coups portés aux CIO est très longue : Académies de Versailles, Lille, Lyon, Reims, Poitiers... et maintenant votre académie.

Vous observerez par ailleurs que cette « réorganisation » du réseau des CIO survient dans un contexte lié au désengagement effectif ou annoncé des CG et aussi dans celui de la mise en place du service public régional de l'orientation (SPRO). Ces « occasions » politiques et institutionnelles conduisent actuellement le MEN à mener une réflexion sur le maillage territorial de ces structures. Des indicateurs devaient être publiés pour établir la carte des CIO. Nous les attendons encore.

On peut se demander, à la lumière de ce qui se passe dans votre académie et dans d'autres comme celles de Rouen, de Nancy Metz ...s'il est réellement tenu compte des missions de service public des CO-P/DCIO et de la situation des personnels des CIO, tant le décalage entre la rhétorique employée par le MEN et la réalité du terrain est importante. Quotidiennement nous faisons le constat que les termes de la gouvernance territoriale qui se met en place actuellement ne vont pas dans le sens d'une valorisation des

CIO sur les territoires. Nous observons que la répartition des crédits d'Etat est particulièrement défavorable aux CIO, et que le pilotage du système éducatif avec le préfet de région, en concertation avec le conseil régional, s'accompagne davantage d'une dégradation du réseau des CIO que d'une réelle promotion du service public d'orientation de l'Education nationale et donc d'une valorisation des missions des CO-P et des Directeurs de CIO au sein des BEF. Je le regrette infiniment.

Des évolutions sont certes nécessaires, mais à la condition qu'elles ne s'exonèrent pas de ce qui constitue la priorité du service public d'orientation de l'Education nationale et donc des CIO: l'accueil du public scolaire, universitaire, l'accès de tous à un accompagnement de qualité.

Comment de ce point de vue justifier les fermetures, les transformations en cours alors que les CIO sont directement concernés par la réussite de tous les élèves et la prévention du décrochage ? Comment, avec l'objectif de 50% d'une génération diplômée de l'enseignement supérieur sera-t-il encore possible d'accompagner sérieusement les jeunes dans la construction de leur parcours scolaire et professionnel ? Faudra-t-il par ailleurs accepter que des zones rurales entières soient privées de ces lieux publics que constituent les CIO ?

La disparition, la fragilisation sur un territoire d'un service public de proximité de l'Education nationale est lourde de conséquences. Non seulement elles déstabilisent et découragent les personnels concernés par ces mesures, mais plus encore, c'est toute la dynamique éducative, territoriale et partenariale bien souvent initiée par les CIO qui risque d'être anéantie ; c'est l'existence même de l'orientation comme démarche vivante et constructive qui est remise en cause.

Dans un contexte extrêmement difficile du point de vue de l'insertion et de l'emploi, dans un contexte de grande fragilité du lien social alors que l'inquiétude des familles et des jeunes est vive, l'ACOP-F rappelle que les CIO sont des espaces collectifs de dialogue, d'accueil, de suivi et de médiation. Ils constituent des lieux où la prise en considération des adolescents et de tous les publics, par des professionnels qualifiés, constitue un enjeu majeur pour notre société en mal de repères. La place que nous leur donnons, le regard que nous portons à leurs difficultés, l'attention et le temps que nous accordons à leur expression, conditionnent le développement de leurs potentialités et leur devenir. Quelles structures mieux que les CIO peuvent assurer cette prise en charge, quels acteurs, mieux que les conseillers d'orientation-psychologues, de par leur formation, leur statut, leurs missions, sont en capacité de faire ce travail ?

Sauver les CIO, se battre contre leur fermeture et pour leur promotion, c'est montrer que l'action éducatrice dont vous avez la responsabilité dans votre académie peut relever le défi de l'égalité et agir pour une orientation plus juste sans céder aux chimères de l'employabilité et des économies de très court-terme...

Madame la Rectrice, chaque fermeture de CIO, chaque renoncement à en faire des lieux éducatifs reconnus, valorisés, résonne comme un échec pour les personnels, les partenaires et la communauté éducative locale comme pour l'école publique en général. Pour cette raison et toutes celles que je viens d'indiquer, je vous demande solennellement de revoir le projet de restructuration des CIO de votre académie dans l'intérêt des élèves, des étudiants, des jeunes, et des adultes.

Je vous prie d'accepter, Madame la Rectrice l'expression de mon profond respect.

Dominique HOCQUARD
Président de l'ACOP-F

A propos de l'ACOP-F

L'Association des Conseillers d'orientation-Psychologues est une association « loi 1901 » créée en 1931. Depuis sa fondation, elle s'est donnée pour buts et objectifs de rassembler les professionnels de l'orientation scolaire et professionnelle, d'être un lieu d'échanges et de débats, de veiller au respect de la déontologie propre aux professions de la psychologie et du conseil, de défendre les intérêts moraux de la profession et contribuer au développement des services d'information et d'orientation de l'Education nationale, de promouvoir la psychologie et les sciences humaines en faveur de l'éducation et de l'orientation, et d'encourager la recherche dans ces domaines, de valoriser les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) en tant que services publics de proximité, d'apporter sa contribution aux questions liées à l'enseignement, la formation, l'orientation, et de développer, en France et au plan international, les relations avec les autres organisations, en particulier avec celles qui rassemblent des psychologues.

